

J'ai fait connaître au Ministre des Affaires étrangères, M. Fahmy, que dans le cadre de la nouvelle stratégie à l'égard du développement international publiée au Canada en septembre dernier, le Gouvernement canadien examine actuellement la possibilité d'accorder, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), un appui bilatéral, d'ordre technique et financier, à des projets égyptiens de développement. Cet appui pourrait être concerté avec celui d'autres de façon bilatérale ou multilatérale. Un domaine pourrait être un programme d'électrification de l'Egypte. En outre, j'ai autorisé l'ACDI à faire une contribution d'un million de dollars au fonds spécial du programme des Nations Unies pour le développement en vue de la reconstruction de la région du Canal de Suez.

Pour faire suite à nos entretiens, j'ai invité les autorités de la République arabe d'Egypte à envoyer une mission économique au Canada, afin que des fonctionnaires des deux pays examinent les moyens de faire avancer la coopération pour le développement.

Avant de terminer, permettez-moi de dire quelques mots sur le conflit au Moyen-Orient. La politique du Canada à l'égard de ce différend complexe et tragique tend à l'équilibre et à l'objectivité. Elle repose également sur des principes. La mise en oeuvre de cette politique a parfois suscité des doutes de chaque côté. Voilà une symétrie qui nous paraît assez rassurante.

Je tiens donc à souligner que notre souci de l'objectivité ne vient pas de ce que nous hésitons à prendre parti, mais plutôt de notre conviction qu'il ne servirait à rien de jouer pour la galerie. Cela, au contraire, pourrait compromettre l'apport du Canada aux entreprises des Nations Unies en vue du maintien de la paix. C'est par principe que le Gouvernement canadien, en 1956, a déploré l'invasion du territoire égyptien et a pris, à l'ONU, des initiatives qui ont amené l'évacuation rapide des territoires occupés. C'est par conviction que depuis 1967 nous avons soutenu la résolution N^o 242 du conseil de sécurité et tous les principes qu'elle renferme.

Le Gouvernement canadien tient pour inacceptable l'acquisition de territoires par la force et pour essentiels à un règlement juste et durable, l'établissement de frontières sûres et reconnues pour tous les états de la région, ainsi que le respect de leur souveraineté, de leur intégrité territoriale et de leur indépendance politique. De même, tout règlement, pour être équitable et permanent, doit tenir pleinement compte des intérêts et des aspirations légitimes de tous les peuples de la région y compris les Palestiniens arabes.

Mais le Canada n'est pas partie au conflit et n'étant pas une grande puissance il n'a aucun intérêt politique immédiat. Le Gouvernement canadien a soutenu et continue à soutenir que les parties intéressées devraient elles-mêmes rechercher un règlement négocié conforme aux résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité.